L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LEMEE, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:

1er District Congressionnel	A. SAMBOLA.
2me " "	M. B. BRADY.
3me " "	A. S. HERRON.
4me " "	A. DeBLANC.
5me " "	R. D. COLEMAN

Remplaçants:

1er District Congressionnel	T. P. SHERBURNE.
2me " "	GEO. W. RACE.
3me " "	J. H. KENNARD.
4me " "	R. N. CULLUM.
5me " "	W. F. BLACKMAN. / J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à 3 heures de soir, à son entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Bourbon—un wagon à charroyer le coton, un lot de fer et d'étain, &c.

Par J. Déjan, à 11 heures, au nouveau magasin d'encan rue Gravier No 100, coin Carondelet—un grand lot de meubles.

Par Gabriel Lémonnet, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue de Chartres—bottes, souliers, chapeaux et linge fait.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 34 de la rue de Chartres—marchandises sèches et à fantaisie.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—foin; au No 70 de la rue Nouvelle Levée, farine; à l'entrepôt Butts, rue Front, farine.

Annonces sous ventes et encans chez M. Ernest Turpin, 38 Vieille-Levée.

ATTENTION.

Le Shérif procédera aujourd'hui, à 3 heures P. M., à son entrepôt, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un wagon à charroyer le coton, un lot de fer et un lot d'étain.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Encore une Expulsion.

Le procédé d'épuration de la Législature par la majorité radicale continue sans relâche. On peut prévoir qu'avant la fin de la session qui, il est vrai, menace de se prolonger jusqu'à l'année prochaine, il ne restera plus un seul membre démocrate dans les deux Chambres. La paroisse d'Orléans a eu l'avantage d'être des sénateurs et des représentants conservateurs qui osent dénoncer et contrecarrer les grosses et les petites vilenies, plus ou moins lucratives pour leurs auteurs, que se permettent messieurs les carpet-baggers; ceux-ci ont donc trouvé moyen de mettre ordre à cela.

Les procédés pour remplacer les démocrates par des rallieux varient, mais le résultat est toujours le même. Tantôt on prétend qu'il y a erreur dans les retours d'élection, et des mathématiciens de premier ordre qui savent peut être faire leur croix sont chargés de refaire les additions de façon à donner la majorité aux candidats radicaux. Une autre fois on trouve un ou deux témoins faibles ou complaisants qui attestent des fraudes effroyables, les témoins se rétractent le lendemain, mais peu importe; sur un rapport foudroyant du comité le démocrate qu'on prétend élu par fraude est expulsé et son siège donné à son concurrent.

Cette fois, il s'agit d'un nouveau mode d'expulsion. M. Frank Borge, démocrate, avait été déclaré, par l'autorité militaire élu comme représentant d'un district de la paroisse d'Orléans. Sa majorité était de plus de 300 voix, et trop positive pour qu'on pût décemment l'attaquer. De fraude il ne pouvait être question, les témoins eussent obéi ou devinssent rares. On a donc imaginé de contester l'élection de M. Borge sous prétexte qu'il a été enregistré sur les livres de Butler comme ennemi des Etats-Unis. On sait ce qu'était cet enregistrement, un des plus lâches modes de persécution qui aient jamais été inventés.

La majorité du comité sur les élections fait un rapport dans lequel elle conclut à l'annulation de l'élection de M. Borge, et recommande qu'une nouvelle élection soit ordonnée. Mais cela ne pouvait faire l'affaire d'Augustus Maurice, le concurrent radical de M. Borge, qui n'aurait pas eu l'ombre d'une chance dans une nouvelle élection. M. Antoine, représentant radical de couleur de la Nouvelle-Orléans, a donc présenté un rapport de minorité dans lequel il demande l'admission de son ami Maurice, car, dit-il, les voix données à un candidat inéligible ne doivent pas compter, et Maurice a, en réalité, obtenu le plus grand nombre de suffrages. Séduite par ce brillant raisonnement, la Chambre a adopté la conclusion d'Antoine, de façon qu'elle compte un démocrate de moins et un radical de plus.

P. S.—L'article qui précède était composé, lorsque le rapport de la séance d'hier nous est parvenu. On y verra que la majorité radicale prise d'un remords de conscience ou effrayée de l'énormité de sa décision de la veille, a défait ce qu'elle avait fait. M. Maurice ne sera pas représentant; l'élection de M. Borge reste annulée, mais une nouvelle élection est ordonnée. Ces tergiversations de nos honorables sont à la fois amusantes et instructives!

La Nouvelle Compagnie Nationale du Télégraphe.—Nous publions ce matin dans nos colonnes l'avis officiel du contrat passé par la Compagnie Française du Câble Transatlantique entre Brest et New York avec la Compagnie Nationale du Télégraphe récemment incorporée par le Congrès et dont le bureau principal est à New York. L'objet de cette fusion est d'établir des lignes télégraphiques entre tous les points mis en rapport par les lignes actuelles et New York, et de mettre par ce moyen toutes les villes les plus importantes des Etats-Unis en communication directe avec la France et l'Europe. C'est là une excellente nouvelle pour nos négociants et nos importateurs, qui ont été rançonnés jusqu'ici par le monopole actuel pour leurs dépêches d'Europe. L'établissement d'une concurrence par la nouvelle Compagnie Franco-Américaine, dont nous publions aujourd'hui l'annonce, ne saurait manquer d'effectuer une grande réduction dans les prix des télégrammes d'Europe.

La Compagnie Nationale a reçu du Congrès le privilège d'établir des fils télégraphiques sur le parcours de toutes les routes de poste et de tous les chemins de fer des Etats-Unis, et les actions seront autant que possible distribuées dans toutes les localités que la Compagnie doit desservir, afin d'intéresser à son succès les commerçants du Sud comme ceux du Nord. Le capital social est de dix millions de piastres, et il est divisé en cent mille actions de la valeur de cent piastres *au pair*, bien que le montant que chaque souscripteur sera appelé à payer ne puisse en *aucun cas dépasser 35 pour 100*. Les paiements sont échelonnés comme suit, à savoir: un pour cent au moment de la souscription, puis, quand *la totalité du stock aura été souscrite et seulement sur* l'appel du *Board* des Directeurs, des versements mensuels de cinq pour cent par mois, jusqu'à concurrence de $35 par action. Cela produira une somme de $3,500,000 moyennant laquelle la Compagnie Nationale se tient assurée d'établir des communications télégraphiques entre Brest, New-York et toutes les villes importantes des Etats-Unis, e

de réaliser des profits suffisants pour payer des dividendes annuels d'au moins *cent pour cent*.

L'article 8 du traité conclu avec la Compagnie Française Transatlantique, et que nous avons sous les yeux, assure à la Compagnie Nationale du Télégraphe dix pour cent du *produit brut* de toutes les recettes provenant des dépêches transmises par le cable inter-océanique de New York à Brest, et de Brest à New York. Cette convention suffirait à elle seule pour garantir aux actionnaires d'énormes bénéfices.

Comme la quantité d'actions qui a été réservée pour la Nouvelle-Orléans est limitée, nous invitons tous les négociants ou capitalistes qui désirent souscrire à cette grande entreprise à s'adresser de suite au Directeur résidant pour la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Alabama, M. Daniel Edwards, de la maison D. et J. D. Edwards, Nos 28, 30 et 32 Nile-Levée et 27, 29 et 31 Fulton street.

Le choix comme directeur du colonel Daniel Edwards, un de nos plus anciens et de nos plus estimables négociants, et qui est lui-même un des plus forts actionnaires de la Compagnie, est une preuve convaincante de la solidité de l'affaire. Fils de ses œuvres, M. Daniel Edwards, venu ici de l'Angleterre son pays natal il y a environ trente ans, a su se conquérir par son énergie, son intelligence et sa probité à toute épreuve une haute position sociale et personnelle, et il est aujourd'hui à la tête d'un des plus grands établissements du Sud-Ouest. M. Edwards est complètement identifié avec la Nouvelle-Orléans, où il possède de nombreuses propriétés, et les affaires de la Compagnie Nationale du Télégraphe ne pouvaient être mises en de meilleures mains. M. D. Webster, son associé pour la même affaire, est également un ancien résident bien connu de tout le haut commerce orléanais.

L'enregistrement des Electeurs.—Nous publierons dans un de nos plus prochains numéros le texte du bill d'enregistrement récemment voté par la Législature. Ce bill contient le texte des conditions à remplir et des serments de toute espèce à prêter pour être électeur. La Convention d'Etat, qui se réunit ici le 30, devra tracer à ce sujet une ligne de conduite à tous les citoyens et décider si ceux-ci doivent prendre le serment de palinodie dans le cas où cela est nécessaire pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote.

Spirit of 68.—Le Club *Democratic Spirit of 68* se réunira ce soir, à 7 1/2 heures, rue des Bons-Enfants, entre Champs-Elysées et Marigny. On compte sur l'exactitude des membres. Voir plus loin l'annonce de convocation.

Seymour Legion.—Ce club doit se réunir ce soir, à 7 heures et demie, à l'Hôtel St-Louis. Il sera harangué par l'honorable J. B. Eustis.

Désinfectants pour Clarifier le Sucre, et Produits Chimiques.—La maison Kearny, Blois & Co, 62, rue des Magasins, vient de recevoir une quantité de chaux du cap Ste-Geneviève, et de chaux à clarifier le sucre, ainsi que des produits sulphureux propres au même objet. On trouvera également dans ce magasin tous les produits utiles aux habitants sucriers ou cotonniers. Voir l'annonce.

LOUISIANE.

De tous côtés les démocrates s'organisent dans les paroisses, et ils s'occupent activement d'éclairer les affranchis sur les questions politiques du jour. La propagande prend une grande extension et promet d'éclairer rapidement les rangs du parti radical.

Dimanche dernier il y a eu lieu à la maison de Cour de St-Jacques une réunion d'électeurs sans distinction de couleur. La foule a été haranguée par le colonel Alfred Roman, dont l'argumentation serrée a paru faire une vive impression sur son auditoire. Un homme de couleur nommé Johnson, qui l'année dernière était l'âme du parti radical dans la paroisse et qui est aujourd'hui converti à la démocratie, a pris ensuite la parole. Ce meeting a été suivi par un meeting radical. La lutte est engagée entre les deux partis mais les radicaux perdent chaque jour du terrain.

Voici le compte-rendu d'un autre meeting qui a eu lieu le même jour dans une paroisse voisine. Il nous est communiqué par M. Ch. Loque qui était présent à la réunion.

Dimanche dernier 6 septembre, à 4 heures P. M. a eu lieu dans la paroisse St Jean-Baptiste, une assemblée démocratique. Quelques coups de canon en ont annoncé l'ouverture. Environ trois ou quatre cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs hommes de couleur, y ont assisté. M. B. S. Labranche a présidé le meeting et a présenté MM. Gentil et Poché qui ont harangué l'assemblée.

Les nègres ont écouté attentivement les arguments de ces orateurs qui ont fait ressortir avec force les raisons pour lesquelles les gens de couleur devaient se ranger du côté du parti démocrate et accorder leur voix à ce parti. Des résolutions approuvant les nominations de Seymour et de Blair ont été unanimement passées.

Après l'ajournement de ce meeting, les radicaux qui s'y étaient joints, se sont retirés chez M. Vignes pour entendre M. Oubre, créole de la paroisse St Jacques, et Richard Blue, homme de couleur de la paroisse St Jean Baptiste, qui s'étaient chargés de réfuter les arguments des orateurs démocrates. M. Oubre a montré peu d'éloquence, ce qui n'a surpris personne. Quant au *preacher* Richard, après avoir publiquement avoué son ignorance en matière politique, il a dit que ne pouvant faire la distinction entre le mot Radical et le mot Démocrate, il s'en tenait à voter pour Grant parce que le nom de ce candidat lui paraissait plus *prometteur* que celui de Seymour. Le meeting après avoir écouté cet *intelligent preacher*, s'est dispersé. Nous pouvons toutefois dire que le parti Démocrate a fait des progrès dans la paroisse St Jean Baptiste et qu'avec un peu de persévérance, une majorité démocratique peut y être obtenue.

Un club démocratique a aussi été formé, sous le nom de Seymour & Blair Club, composé de tous les blancs de la paroisse.

Le refus de l'impôt.

Nous recevons d'un contribuable de St Martinville une communication importante au sujet d'une suggestion que nous faisions dernièrement dans un de nos articles, et relative au refus de l'impôt comme moyen de résister aux mesures iniques ou oppressives du gouvernement d'Etat. La question soulevée par nous a accueillie avec tant de faveur par notre estimable correspondant, a déjà été discutée par quelques uns de nos confrères de la ville, et notre intention n'était pas de la laisser de côté.

Une convention d'Etat est convoquée pour la fin du mois, et nous pensons que ce sera là une occasion favorable pour arriver à un concert d'action sur cet important sujet. Nous nous réservons donc de le traiter, à cette époque, avec tous les développements qu'il comporte. En attendant, nos amis des paroisses ne doivent pas perdre de vue qu'il faut patienter et gagner du temps jusqu'à l'élection présidentielle, c'est là un point capital.

St.-Martinville, 1er septembre 1868.

M. l'Editeur,

Il y a quelques jours, la partie française de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans contenait un article très habile, auquel la presse en général n'a pas accordé le tribut d'attention qu'il méritait. Exposant les mesures outrageantes de l'administration radicale, il conseillait au peuple un système de résistance des plus efficaces, en refusant de payer les impôts. Le bill de "Police Métropolitaine" contient une clause qui oblige les conseils de ville de la Nouvelle-Orléans, de Carrollton, de Jefferson et autres municipalités, à pourvoir au maintien et à l'entretien de l'organisation créée par la Législature. Il est évident qu'un refus de la part de ces corporations ou de leurs habitants d'imposer ou de payer une taxe, à cet effet, ferait du bill une "lettre morte" sur le registre des statuts, et que, si le peuple entier de l'Etat adoptait ce mode de résistance nous serions bien vite débarrassés de cet infâme gouvernement de "carpet-baggers" qui fait la honte de la population blanche de l'Etat. Le bill de milice, les lois égalitaires des écoles et toute cette législation agressive et insultante, pour notre repos et notre honneur, deviendraient, d'emblée, d'une exécution impossible—et c'est là un résultat que nous devons tous ardemment désirer.

Nous, le peuple de la paroisse St Martin, la paroisse *blanche, par excellence*, de l'Etat, quoiqu'elle fut un ardent foyer d'unionisme, avant et pendant la guerre, sommes unanimement disposés à ne pas payer nos taxes d'Etat, et à concourir ainsi les vivres qui doivent infailliblement enfler la bourse des radicaux. Mais, sauf l'assertion d'un principe, notre action n'aurait aucun résultat pratique, si ces mesures n'étaient adoptées que dans quelques parties isolées de l'Etat. Ce que la nécessité du moment exige, et ce qui ne manquera pas de jeter la consternation dans le cœur et la poche des radicaux et des fonctionnaires nègres, c'est une entente concertée et unanime du peuple de la Louisiane et de tout le Sud, à faire ce pas, et de refuser de payer une taxe essentiellement illégale et inconstitutionnelle et qui ne sert qu'à river les fers qu'on lui a imposés.

Que ce système d'action soit vigoureusement défendu dans vos colonnes, avec ce style énergique qui fait vibrer la corde du bon sens et de la raison dans le cœur des masses—que ce ne soit pas un simple avis accompagné de bonnes raisons que vous leur donniez une fois pour ne plus en parler, mais répétez-le encore et encore, jusqu'à ce que vous ayez acquis la conviction qu'elles sont trop lâches pour agir, et méritent le sort qu'on leur impose. Mais ce dernier résultat n'est pas à craindre, et je suis certain que vos appels trouveront un écho dans le cœur de tous.

C'est le seul mode de révolution paisible que nous enseigne l'histoire. Réduisez le gouvernement à l'impuissance et à la pauvreté en lui refusant péremptoirement les subsides qu'il demande, et vous l'amenez à des concessions, si vous ne le renversez pas. Dans le cours de son existence nationale, le peuple anglais a marché avec ce principe, et arraché à un à ses rois et à ses pairs, chacun de ses vieux privilèges, et obtenu de nouvelles concessions. La résistance la plus efficace qu'on puisse faire à l'oppression, est de réduire l'oppresseur à l'impuissance d'agir.

Pas d'argent pas de suisse—Quand cet avis salutaire aura été donné au peuple, qu'il l'aura sans cesse devant les yeux et dans les oreilles, qu'il se sera décidé à le saisir et à l'exécuter, les Radicaux n'agiront plus qu'à rendre les armes; nous verrons immédiatement la législature radicale, l'exécutif radical, les commandants et les juges radicaux à quatre pattes à

demandant pardon. Ils n'ont aucun moyen pour forcer le peuple à payer les taxes qui les soutiennent au pouvoir, et si la question était portée devant une cour compétente, il n'y a pas l'ombre d'un doute que la position du contribuable serait soutenue. Le gouvernement actuel s'écroulerait, et il ne resterait plus à la population blanche, aux seuls citoyens de l'Etat de la Louisiane et du Sud qu'à reconstruire leurs Etats, sur les bases de la Constitution de 1789 et à envoyer des Sénateurs et des Représentants au Congrès où ils seront acceptés.

Voilà notre seule planche de salut—Il est bon de compter sur les masses conservatrices du Nord, mais il vaut mieux compter sur nous-mêmes, et être les propres artisans de notre fortune. De cette façon l'œuvre sera plus solide et faite de meilleurs matériaux. Chaque fois que les intérêts de l'élément conservateur du Nord sont en jeu et ne viennent pas en conflit avec les nôtres, nous pouvons sûrement, et il est de bonne politique de le faire, le laisser décider des questions du moment, parce qu'alors nous bénéficions du résultat sans éveiller sa jalousie et sa crainte de nous voir regagner notre ancien ascendant. Mais quand nous sommes les seuls intéressés, il y aurait folie de laisser à d'autres l'accomplissement de ce que seuls nous pouvons bien faire.

Que la presse se charge donc d'instruire le peuple sur le remède qu'il doit appliquer à ses maux. Apprenons lui que ce gouvernement illégal, révolutionnaire, inconstitutionnel, établi par les actes de Reconstruction, avec l'aide du suffrage nègre, n'a aucun droit à son obéissance. Conseillons lui de refuser de payer tous les impôts d'état, de paroisse, taxes d'amélioration interne, personnelles, taxes d'école et autres qui peuvent soutenir les radicaux au pouvoir, et les aider à exécuter leur législation criminelle. Qu'il sache que les taxes de paroisse doivent être payées quand l'administration des affaires de la Paroisse se trouve entre les mains d'officiers blancs élus par le vote des blancs; ainsi des corporations en général. Les taxes du revenu interne et les licences dues au gouvernement fédéral ne peuvent pas et ne doivent pas être refusées. Les Shérifs doivent être informés de ne transmettre aucune somme d'argent en leur possession entre les mains des officiers de ce gouvernement radical par le fait que ces prétendus officiers n'ont aucun droit légal de leur délivrer des reçus, et que l'argent du peuple qui tombe entre leurs mains, se trouve livré à une bande de voleurs et de nègres qui ont envahi le gouvernement de l'Etat pour le piller.

Ces suggestions traitées et analysées avec votre habileté reconnue, serviraient à prouver au peuple que vous ne voulez pas l'égarer, mais le conduire dans le droit chemin, que vous ne voulez pas lui conseiller la résistance à la loi, mais lui apprendre l'obéissance qu'il doit aux véritables lois du pays.

Je suis avec respect votre serviteur.

UN CONTRIBUABLE.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.—8 Septembre.
Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal.
Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	78	degrés.
Midi	85	"
3 heures P. M.	88	"
6 heures P. M.	86	"

Canal du Golfe du Mexique.—Le Dr. J. O. Noyes a réussi, dit-on, à assurer le montant nécessaire pour creuser le canal du Détour des Anglais, sur le Mississippi au Lac Borgne. Cette nouvelle met à néant le projet des spéculateurs de Carrollton, et fera plaisir à toute la ville de la Nouvelle-Orléans, sans aucun doute.

Des troubles avortés dans le 2d. District.—Une difficulté est survenue hier, à 7 heures, au coin des rues St-Claude et Tremé, devant la salle du Globe, entre quelques membres des Gardes de Warmoth et un blanc. Ce blanc avait fait une remarque que les nègres n'avaient pas ou avaient mal comprise. Cerné par eux, il a pris une chaise pour se défendre et a pu regagner sa maison. L'officier Horeaux arrivant sur ces entrefaites, a réussi à empêcher les nègres d'entrer dans la maison, et la fermeté de cet officier a mis fin au désordre.

Le lieutenant Manning avait posté des agents près de tous les magasins sur la route de la procession, avec la recommandation rigoureuse de ne permettre à aucun de ceux qui en faisaient partie d'entrer dans ces magasins. La mesure a eu bon effet.

Hôpital de Charité.—Le bureau des administrateurs radicaux de cette institution a décidé que dorénavant tous les malades y seraient reçus sans distinction d'origine.

Affaire Schwartz.—Accusé par G. F. Sulpice d'avoir obtenu frauduleusement $25 de M. C. Duhamel, Schwartz a été traduit devant le recorder Gastinel. M. Duhamel l'accuse encore d'avoir obtenu de lui $75 par fraude. Le prévenu, qui est un jeune homme de bonne apparence, s'est avoué coupable sur les deux chefs et a été renvoyé devant la Cour criminelle.

Feu.—Le feu a été mis, lundi soir, à la résidence de M. George Whomaker, rue Morales, entre les rues Louisa et Clouet, par des personnes inconnues, mais il a été découvert à temps pour en arrêter les progrès.

Bijouterie volée.—Un nommé O'Manford a été arrêté sur la plainte de Fred. Weiger qui l'accuse d'avoir reçu des articles de bijouterie sachant qu'ils avaient été volés.

Un cas d'enlèvement.—Hier, un warrant a été lancé contre Mme Mary Stoors, accusée par Mme Wells d'avoir enlevé sa fille Jennie, âgée de 15 ans. On attribue l'acte de Mme Stoors aux plus odieux motifs. Jennie, cependant, refuse de la quitter, et l'officier envoyé pour le chercher ne l'a pas pu la trouver. Se mère dit que la femme qui l'a prise tient une maison de prostitution.

Marchandises volées.—Un nommé Chas. Raine a été arrêté avant hier soir par l'officier William sur l'accusation d'avoir en sa possession des marchandises de valeur, supposées être une partie de celles récemment volées chez M. Webb.

Vols.—Estelle Hoyt est accusée par Mme Murphy de lui avoir volé une montre et une chaîne d'or et $40 en billets. Estelle servait dans la maison, mais sa réputation n'est pas excellente. On n'a pas trouvé les articles chez elle et elle affirme son innocence.

Cour du recorder Gastinel.—Mme Favie Fabre traduite hier matin devant la cour correctionnelle, sur l'accusation portée par Mme Regan d'avoir vendu des marchandises qu'elle savait avoir été volées, a été renvoyée en prison où elle attendra que son affaire soit appelée.

John Johnson a été arrêté sur un affidavit qui l'accuse d'avoir volé une boîte de cigares. L'affaire appelée devant la cour a été remise.

Vol.—On a pris dimanche, dans la nuit, chez M. E. H. Pepple, rue du Camp, quelques pièces d'argenterie et $30 en billets. Les voleurs ont exécuté leur soustraction si habilement que personne ne s'en est aperçu, excepté le matin à l'heure du déjeuner où l'on a vu que les fourchettes et les cuillers manquaient.

Un fugitif.—La police a arrêté lundi, un nommé Alphonse Clementi, accusé d'avoir fui une des paroisses de la campagne où l'on dit qu'il a récemment commis un meurtre. On dit que c'est un homme déterminé et son arrestation est regardée comme une prouesse plus qu'ordinaire. Il restera en prison jusqu'à ce qu'il soit réclamé par la paroisse qu'il a quittée en malfaiteur.

Affaire Mounry.—L'affaire de M. F. Mouney, qui devait être instruite hier devant le recorder Becker, a été remise au 17 du courant.

A qui la montre?—L'officier Weager, de la police du 3ème District, a en sa possession une montre en or à double boîte, dont le maître est inconnu. Pour l'avoir, il n'a qu'à se montrer en prouvant son droit.

Trouvé flottant.—Un corps, portant des marques de violence, a été trouvé flottant sur le fleuve et a été remorqué du côté d'Alger. Une enquête sera faite.

CONSEIL MUNICIPAL.

Aldermen.—Une résolution des assistants, qui accorde à Wm. Thiel le privilège de construire des maisons à bains sur la batture du 1er et du 4ème Districts est adoptée.

Une résolution pour nettoyer les fossés de l'Avenue Lafayette a été finalement adoptée.

Une résolution autorisant le contrôleur à vendre, après cinq jours d'avis, plusieurs contrats pour faire des banquettes en planches, rue Magnolia et autres rues, a été adoptée.

Une résolution pour jeter un pont sur le nouveau Canal, près de la rue Liberté, a été adoptée.

Le contrôleur est autorisé par une résolution à donner un mandat de $25,000 sur le trésor de la ville, pour faire face aux dépenses des Waters Works.

Adoptée une résolution autorisant le maire à contracter au nom de la ville avec Tomatis pour une fourniture de charbon à 70 cts par baril.

Adoptée aussi une résolution autorisant l'émission de bons de ville jusqu'à concurrence de $1,000,000, suivant acte passé par la Législature; les dits bons ne devant pas être négociés à plus de 10 p. 0/0 d'escompte et devant être rachetés en cinq ans et payables en coupons semi-annuels; les rôles de police et des employés de la ville devant être payés les premiers et 1/4 p. 0/0 devant être réservé pour le payement des intérêts.

Comme mesure de compromis, M. Kaiser propose d'offrir en vente $100,000 de bons de ville pour ce qu'ils pourront rapporter et si le pair était offert, le comité serait autorisé à vendre le tout.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et renvoyée au concours de l'autre conseil.

La séance est suspendue pour attendre la réponse.

La séance reprise, M. Kaiser propose de reconsidérer le vote et la résolution, au moyen de la suspension du règlement, est adoptée dans la forme votée par les assistants-aldermen.

Après quoi, le conseil s'ajourne.

Assistants-Aldermen.—M. Kearney préside.

Le trésorier a adressé la communication suivante:

"Messieurs,—Quelques jours avant l'échéance des billets des marchés, le 4 septembre, je lui ai fait escompter pour obéir à la résolution allouant $20,000 aux Waterworks.

"Je n'ai pas cependant tiré l'argent, car je craignais qu'ils ne fussent pas payés.

"Ils ont tous été protestés et sont maintenant dans le département du Trésor attendant que vous décidiez si le montant en sera reçu en billets de ville ou en greenbacks.

"Il faudrait la pierre philosophale pour recevoir uniquement des billets de ville et payer uniquement en billets des Etats-Unis."

Le bureau d'arbitres nommés pour la ville dans l'affaire de l'achat des Water-Works a fait présenter un bill de $4,000 pour chaque membre. Référé.

Une communication du maire renvoyant sans signature au Conseil la résolution rappelant l'ordonnance 915 qui prohibe tout payement ultérieur en billets de ville, et donnant les raisons de ce veto, est ajournée à la prochaine séance.

Le rapport du trésorier accuse $150,576 de recette pendant la semaine finissant le 5 septembre et une dépense de $229,681. Balance $378,686.—Référé.

Une communication du maire entretient le Conseil des réclamations des héritiers de John David contre la Nouvelle-Orléans, et d'Adolphe Livandais et autres pour la récupération de ter-

rain sur lequel est situé le marché des Dryades, et recommande qu'un parti soit pris pour le règlement de cette question. Référé au comité de finance.

Une communication du trésorier demande la permission de tirer du trésor $25,000 qui seront déposés comme garantie collatérale pour un billet donné par A. W. Bosworth, président des Water Works.

Cette communication notifie aussi au Conseil que le maire a reçu une offre de la compagnie du N. O., J. et G. N. R. R. pour le rachat de son billet en le payant moitié en greenbacks et moitié en billets de ville à 8 p 0/0 d'escompte.

Le comité des rues et débarcadères fait un long rapport sur la vente des wharves. Ce rapport sera publié et discuté à la prochaine séance.

Le comité de finance rapporte une ordonnance autorisant l'émission de bons de ville jusqu'à concurrence de $1,000,000 et pourvoyant au paiement desdits bons. Cette ordonnance est adoptée et envoyée à l'autre Conseil.

Aussi une résolution autorisant le contrôleur à tirer sur le trésor de ville pour une somme de $25,000 comme un prêt aux waterworks, jusqu'à ce que cet établissement soit à même, par les collections, de rendre ladite somme. Adoptée finalement.

La résolution demandant au contrôleur et au trésorier un état de l'actif et du passif de la ville passe finalement.

Une résolution hypothéquant l'argent qui est dans le trésor de ville au taux de 50 cents par piastre pour le payement immédiat des rôles commençant en août, le dit emprunt devant être payé avec les premiers fonds provenant de l'emprunt d'un million, est perdue.

Une résolution relative au fermage des marchés est envoyée à l'impression et la discussion renvoyée à la prochaine séance.

Après quelques autres affaires de minime importance, le Conseil s'ajourne.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—Le comité de finance rapporte favorablement sur un substitut relatif au salaire des juges; sur un bill qui autorise le secrétaire d'Etat à employer un secrétaire additionnel, un clerc et un page; et qui alloue un salaire extraordinaire pour les clercs employés par ce comité joint sur la dernière élection; sur un acte pour rappeler la section 4me d'un acte fixant la rémunération et pourvoyant au payement des officiers et employés de l'Assemblée générale; pour établir les droits dûs aux témoins qui sont journellement soumis de comparaître devant les divers comités joints du Sénat et de la Chambre.

Le comité des corporations rapporte favorablement sur un acte transférant le siège de la Cour de la paroisse de Carroll et sur un acte permettant à la ville de Carrollton de disposer de certaine propriété; le dernier acte est adopté.

M. Packard présente une résolution portant qu'aucun sénateur ne sortira de la Chambre du Sénat sans le consentement du Sénat ets..... perdue.

M. Pinchback (c.) donne avis qu'il présentera un bill relatif à la saisie des propriétés.

Une pétition de Madison Wells et de sa femme, pour indemnité de pertes de propriétés en 1864, causées par les autorités d'Etat ou Confédérées.

O'Hara, (rad.) présente un bill pour créer l'Association du Homestead de la Louisiane—Déposé.

Une résolution jointe, relative à l'Asile des fous, à Jackson, salle qui a besoin de secours, est passée finalement.

Le bill interdisant à la ville de la Nlle Orléans de recevoir ou de donner en paiement les billets de ville est lu et référé au comité judiciaire.

Plusieurs bills de la Chambre sont référés à des comités compétents.

Est référé au comité judiciaire le bill rappelant l'acte qui permettait aux planteurs de vendre aux affranchis et autres travailleurs des provisions ou marchandises sans licence.

L'acte de la Chambre sur les écoles publiques de la Nlle-Orléans a été lu deux fois et référé au comité d'éducation.

Le bill de la Chambre relatif aux impressions publiques est référé.

Le bill amendant l'art. 325 du Code civil est passé finalement.

Le bill fixant le terme de la Cour du 8ème District judiciaire est adopté finalement.

Un message du gouverneur Warmoth est reçu.

Le bill du Sénat pour vérifier la légalité des bons officiels, le lieu où ils ont été déposés et à qui ils doivent être référés pour collection, a été mis à l'ordre du jour de samedi.

Le bill du Sénat allouant à l'avocat de District $15 pour chaque conviction est passé finalement.

Le bill amendant l'article 375 du code civil a passé finalement; aussi le bill du Sénat pour secourir à certains assesseurs d'Etat.

Le bill restreignant le pouvoir des juges à l'endossement des mots "approuvé" ou "désapprouvé" dans les affaires criminelles est renvoyé à lundi. Après une courte séance exécutive le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—M. Gray, (rad) de St-Jacques, présente un bill qui donne au gouverneur, pour le mettre en état de maintenir la paix et le bon ordre dans l'Etat et d'y protéger la vie et la propriété, le pouvoir de nommer un constable et un député constable pour chaque paroisse, en précisant leurs devoirs. Le bill est référé au comité judiciaire et envoyé à l'impression.

Lewis, (c.) de Natchitoches, demande la reconsidération du vote pour lequel le rapport de minorité présenté par Antoine (couleur) dans la contestation entre Maurice et Borge a été adopté.

Wren, (rad) de Bossier, favorise la reconsidération. Borge a été élu et bien élu, mais il était inéligible. La seule chose que la Chambre ait à faire, c'est d'ordonner une nouvelle élection. Ag. Maurice n'a pas été élu par la majorité du peuple et la Chambre ne peut lui donner un siège comme membre. Une telle procédure est la subversion du gouvernement républicain, une violation du principe qui avait été reconnu, puisqu'elle n'était que un acte de la formation du gouvernement. Admettre Maurice serait un dangereux précédent. Un acte pareil ferait beaucoup de mal au parti républicain, et ce sont des législations de ce genre qui coupent tous les jours la gorge au parti.

La reconsidération triomphe par un vote de 33 contre 28.

Le rapport de la majorité qui ordonne une nouvelle élection, triomphe à son tour par un vote de 40 contre 20. Ce vote devient final par le rejet d'un vote de reconsidération. En sorte que le siège de M. Borge qui était représentant hier, ne représente plus rien aujourd'hui.

Harper, (rad), prétend que tout ce qui est déposé sur la table appartient à la Chambre qui peut en faire ce qu'elle voudra. Mais le président décide que la prétention de Harper est contre l'ordre. Harper veut en appeler, mais il y renonce bientôt.

Le bill de la Chambre pour l'inspection des bouilloires, licences d'ingénieurs, dans un but de sécurité publique, est remis à jeudi prochain.

La Chambre après s'être occupée un instant d'un bill pour protéger la santé de la ville de la Nlle-Orléans et du bourg d'Alger, sur la rive droite du fleuve, s'ajourne à mercredi.

—On ne sait pas encore quel sera le résultat définitif de l'agitation qui règne en ce moment dans l'île d'Haïti; mais il est probable qu'en cas de catastrophe, le président Salnave aura été plus prévoyant que Soulouque, et qu'il pourra se retirer emportant de quoi vivre.

Soulouque, cependant, avait fait des économies qui pouvaient bien s'élever à une dizaine de millions. Mais, avec cette défiance innée chez ceux de sa race, il n'avait pas voulu les placer en Europe. En vain, lui avait-on dit qu'une révolution pouvait survenir, et qu'il était prudent de placer ses fonds à l'étranger et de se réserver une poire pour la soif, il avait refusé.

Il croyait son trésor plus en sûreté dans les petits barils en fer qui étaient enfouis au fond de ses caves, et qu'il faisait garder précieusement.

La révolution éclata. Soulouque partit précipitamment, escorté de ses petits barils; mais, à la frontière, la douane rebelle mit la main dessus, et, malgré ses instances, le pauvre empereur fut obligé de quitter son ex-royaume, y laissant à la fois sa couronne et toute sa fortune.

L'ouverture des Dardanelles.— Nous lisons dans la France:

Tout chemin, dit-on, mène à Rome. La *Gazette de Moscou* vient de fournir à l'*Avenir national* l'occasion de justifier une fois le proverbe. Voici comment. La feuille russe a raconté, ces temps derniers, une assez bonne plaisanterie à l'Europe. Le cabinet de Washington aurait été, suivant elle, récemment invité par le Congrès des Etats-Unis à faire tous ses efforts pour obtenir sans restriction aucune la libre navigation des Dardanelles et du Bosphore en faveur de toute espèce de navires, soit de guerre, de commerce. Cette prétention ne tendrait à rien moins qu'à reléguer les clauses du traité de Paris au rang des vieilleries historiques, et à faire table rase des garanties que les puissances européennes ont cru trouver dans la fermeture de ces détroits.

Quelle est la portée de la décision du Congrès américain?

Le cabinet de Washington lui donnera-t-il une suite quelconque? Nous ne pensons pas qu'il soit opportun, pour le moment, de répondre à ces points d'interrogation, car nous ne connaissons la décision dont il s'agit, que par la *Gazette de Moscou*, et nous nous rappelons ce vers du poète:

Aisément quand on aime, on croit ce qu'on désire.

Or, la *Gazette de Moscou* aimerait beaucoup l'ouverture du Bosphore et des Dardanelles.

Mais ce qui nous préoccupe davantage, pour nous égayer, c'est la sollicitude de l'*Avenir national* qui, voyant dans son patriotisme inquiet cette menace poindre à l'horizon américain et s'avancer sur l'Europe par-dessus l'Atlantique, ne trouve d'autre moyen pour échapper à la tempête que "de se rapprocher de l'Italie, en abandonnant le pouvoir temporel à ses destinées, et de s'engager sans irrésolutions dans la politique de la paix."

N'est ce pas le cas de dire qu'en passant par Constantinople pour se rendre dans la capitale du catholicisme, l'*Avenir national* a pris cette fois le chemin de l'école.

—On assure, dit l'*Italia*, que dans le palais royal de Naples on prépare des appartements pour le roi et pour le prince Humbert.

Sa Majesté irait y passer quelques jours à la fin du mois de septembre prochain et ferait aussi une excursion jusqu'à Palerme.

Le prince Humbert et la princesse Marguerite s'établiraient définitivement à Naples; la cour serait, par suite, augmentée. On dit, à ce sujet, qu'un projet a été formé pour élargir les cadres des employés de la maison royale.

—Il y a quelques jours, MM. Beadle et fils, fabricants d'huile, dans Friend street, à Boston, avaient fait jeter à la porte de leur établissement des graines de ricin dont il n'avaient plus besoin. Des enfants qui jouaient dans la rue, aperçurent ces graines qu'ils prirent pour des pistaches (*peanuts*.)

Ils s'empressèrent de tomber dessus, de les dévorer à belles dents et de faire part de cette bonne fortune à leurs amis et connaissances. Or, si le ricin pris à dose pharmaceutique, est un médicament estimable, absorbé en trop forte quantité c'est un poison violent et tous les pauvres gamins de la Nouvelle-Athènes—70 environ—se sont empoisonnés.

Grâce à des soins énergiques, ils sont à peu près tous sur pieds aujourd'hui; mais cinq ou six d'entre eux sont encore dans un état désespéré.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Opinions sur les Etats-Unis en Angleterre.

Roebuck contre le "London Times" et Reverdy Johnson.

Nouvelles Européennes.

Londres, 8—La course entre le Sapho et l'Aline est faite.

Les nouvelles de l'expédition scientifique de l'éclipse sont très satisfaisantes. On a obtenu nombre de photographies des diverses phases du phénomène.

Le *Times* a sur les affaires indiennes un article où il parle en bons termes de la police américaine, remarquable par sa tolérance, mais il soutient qu'elle ne sera pas poursuivie longtemps encore probablement.

Bruxelles, 8 — Le duc de Brabant, prince royal, va plus mal et mourra probablement cette nuit.

Melbourne, 16 — Les prisonniers de Loori se sont évadés.

Les Nouveaux-Zélandais se sont jetés dans une autre rébellion, et des troupes ont été expédiées précipitamment vers la colonie.

Londres, 8—Le *Times* publie une lettre de Roebuck qui justifie et réaffirme son langage à propos des Etats-Unis, au dîner de Sheffield.

Le *Times* administre la remontrance suivante: "Dans une réception publique offerte au représentant des Etats-Unis, quand tous ceux qui étaient présents voulaient faire preuve de bons sentiments, un homme dans la position de Roebuck faisait injure aux deux pays en employant un langage véhément de sétrastation.

"Nous espérons que M. Johnson ne manquera pas de voir que l'insulte a été condamnée par l'opinion publique anglaise avec une entière unanimité. Il peut se faire une idée de l'honneur dans lequel nous tenons le pays par la prompte et générale réprobation dont le langage de M. Roebuck a été l'objet.

Londres, 8—Le jeune Mackey, âgé de 19 ans, a été pendu à Newgate pour avoir assassiné sa maîtresse. C'est la première exécution particulière à Londres sous la nouvelle loi.

La grève des cochers de cabriolet continue et cause beaucoup d'embarras au public. La presse dénonce fortement les cochers bien que, jusqu'à présent, ils n'aient commis aucun désordre.

Paris, 8—Une baisse temporaire dans les rentes a eu lieu aujourd'hui. Elle a été causée par le faux bruit d'un discours belliqueux prononcé à Chalons.

Nouvelles de Washington.

Washington, 8—Andrew J. Kiesy a été nommé inspecteur de tabac en poudre et de cigares, à la place de Lagg, suspendu, pour le 4e District de la Caroline du Nord.

McCulloch et Rollins ont eu une autre consultation sans résultat, sur les places d'inspecteurs.

Browning et Evarts n'ont pas assisté à la séance du cabinet aujourd'hui.

Le Revenu a reçu aujourd'hui seulement $254,000.

Les manufacturiers de tabac de Richmond, Baltimore, Philadelphie et New York sont encore ici pressant l'établissement d'entrepôts de tabac dans ces villes. Les entrepôts seront établis. Le délai est occasionné par le choix de bâtisses convenables et par la question du nombre de ces entrepôts dans chaque ville.

Un million et quart de bons a été délivré aujourd'hui à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique, ce qui fait un total de $12,000,000 jusqu'à présent. Le gouvernement paie maintenant $32,000 par mille au fur et à mesure des progrès de la voie.

Les contre-amiraux Stringham et Bell et le général Simpson, du corps du génie, composent le bureau autorisé par le Congrès à examiner la possibilité de jeter un pont sur le port de Boston.

Benj. A. Pritchard a été nommé assesseur du Revenu à Richmond à la place de Jebb, démissionnaire.

Le commissaire du Bureau de l'Arkansas a défendu que les maisons d'école de nègres, construites par le Bureau, servissent à des meetings politiques ou religieux d'aucun genre.

La Cour d'enquête de Toronto, en décidant l'affaire des timbres de poste capturés par la *Florida*, vendus en Europe, envoyés ensuite au Canada pour y être vendus et saisis en dernier lieu par les Etats-Unis, déclare que toutes les propriétés des Etats-Unis saisies par les Confédérés pendant la guerre, dans quelques mains qu'ils aient été trouvées, sont la propriété des Etats-Unis.

Washington, 8—L'avocat général Wilkins, de la Nouvelle-Ecosse, en réponse à une lettre du lieutenant-gouverneur qui lui demandait d'expliquer les sentiments déloyaux exprimés par lui tout récemment dans le Parlement, dit qu'il avait exprimé des sentiments de ce genre et qu'il croirait par dessus tout l'annexion aux Etats-Unis, mais il croit que la confédération [illegible]

Nouvelles diverses.

Atlanta, 8—Le Sénat a passé le bill de Homestead qui exempte de saisie les propriétés personnelles jusqu'à concurrence de $1000 en or.

Le comité judiciaire a rapporté favorablement sur le transfert du siège du gouvernement à Milledgeville où il était avant.

Philadelphie, 8.—Dans un quartier du Nord de la ville un étranger ayant demandé aujourd'hui où se trouvait une certaine rue, une dame nommée Mme Moran lui donna sa petite fille, âgée de 6 ans, pour le conduire. Le malheureuse enfant a été trouvée violée dans une mare d'eau, avec un bras disloqué et plusieurs autres lésions sur sa personne. L'assassin n'est pas encore pris.

Liverpool, 8, au soir—Coton plat à la clôture et sans changement.

Le navire R. H. Tucker, de Liverpool pour Boston, est échoué sur la côte d'Irlande. Le mer est haute mais l'équipage est encore à bord.

Augusta, 8—Le bruit court ici ce soir qu'un nègre a tué deux blancs à Thompson, comté de Columbia, et que les citoyens ont pendu le nègre immédiatement. Pas de détails sur l'origine de la difficulté.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 8, 6 h. P. M.—Arrivé, le steamer Clinton, de Galveston. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 8—Descendant, le steamer Mollie Able, à 11 h. A. M., et le Quitman à 6 h. P. M. Le fleuve baisse d'une manière continue.

Louisville, 8—Rivière stationnaire. Temps nuageux et chaud.

Marchés européens.

Liverpool, 8—Après-midi—Coton plat. Mid. Upl. 10 5/8. Orleans 10 7/8. Les ventes n'excèderont pas 8000 balles. Provisions calmes.

Avis de Manchester, moins favorables.

Londres, 8, au soir—Consolidés 94. Bons 72.

Frankfort, 8—Bons 75 3/8 à 75 1/2.

Marchés américains.

New York, 8, au soir — Coton lourd et en baisse de 1 cent plein, avec plus d'activité. Vendu 1800 balles. Mid. 28 1/2 à 29. Fermant à 28 1/2 sans acheteurs.

New York, 8 — Les fonds publics étaient lourds à la clôture. Argent plus en demande. Prêts sur demande 4 à 5 p. 0/0. Escompte 6 1/2 à 7 p. 0/0. Or plus fort dans l'après-midi et fermant avec faiblesse à 144 1/8 à 144 1/4. Sterling plus ferme à 109 1/4.

New York, 8, au soir.—5-20, 113 1/2. 10-40, 104 7/8.

Cincinnati, 8.—Farine et blé calmes et sans variation. Mais 1 00. Porc 29. Graisse 19 1/4. Bacon 13. Jambons 20. Beurre 33.

St-Louis, 8.—Tabac ferme. Farine superfine 6 00. Maïs 93. Graisse 18 1/2. Whisky 1 00.

Louisville, 8.— Vendu 96 boucauts de tabac 6 50 à 8 50. Farine superfine 6 55. Bacon 13. Graisse 18 3/4.

(Dépêches d'hier soir.)

Nashville, 8—Le bill sur la milice paraît à peu près enterré. L'opposition vient de Wall street, et des gens intéressés à soutenir le crédit des bons de l'Etat.

Concord, N. H., 8—L'ex-président Pierce est dangereusement malade.

New York, 8—Coton plat et un peu plus facile. Mid. 29. Or 144 1/8

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 8 septembre.

Nous annonçons encore un marché monétaire calme. L'argent ne manque pas pour le papier de premier ordre, mais cela est très rare. Les billets No 1 se font dans les rues, à 10 pour cent par an et le No 2 de 1 à 1 1/4 et 1 1/2.—Les billets hypothécaires peuvent être cotés de 10 à 12 par an ceux de premier ordre et 12 à 18 ceux de second ordre.

L'or a ouvert de 143 1/4 à 143 3/8 contre 144 3/8 à New York; après s'être vendu à 143 1/2 et à 142 3/4, il a fermé à 143 à 143 1/4. Les transactions comprennent: $11,000 à 142 3/4, $4,500 et $3,000 à 142 7/8, $1,075, $7,000 et $15,000 à 143, $1,000, $2,000, $3,000 et $10,000 à 143 3/8, $2,000 à 143 1/4, $1,000, $2,000 et $5,000 à 143 1/2. Hier soir, au Board des courtiers $8,000 ont changé de mains à 143 1/2—Dans l'argent, $1,000, en demi piastres américaines, se sont vendues à 136 1/2. Nous cotons maintenant les demi piastres américaines à 136 à 136 1/2 et les piastres mexicaines à 147 à 147 1/2.

On a offert très peu de change étranger, mais la demande a été limitée et les cours n'ont presque pas varié. Les ventes de sterling comprennent 500 livres No 1 à 156 1/4, 500 livres de banquiers à 156 1/2 et 1,000 livres de second ordre à 109 1/4.—Dans le change sur France, 50,000 francs, en change de commerce No 1, se sont vendus à 3.65 et 10,000 de banquiers à 3.61 1/4. —Nous cotons le sterling à 155 à 156 le bon à clear No 1, 157 à 157 1/2 le change de banque; le change sur France, à 3 65 à 3 63 3/4 le premier et 3 61 1/4 à 3.60 le second.

Le change américain a été languissant et a encore fléchi. Les banques ont tiré sur New-York au pair; une ou deux d'entre elles ont, néanmoins, tiré de petits montants à 1/8 à 1/4 de prime. Les ventes de change de commerce sont: $3,500, $12,000 et $20,000 à 1/4 d'escompte, $5,000 et 7,000 à 1/8, $15,000, à vue, sur Boston, à 1/2 et 10,000 à trente jours de vue sur New-York à 1 1/4.

Vingt cinq actions de la banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à $21 50 et 100 de la banque de la Nlle-Orléans à $33 75.

Il ne s'était opéré aucune variation importante dans les billets de ville. On a vendu $5000 et $16,000 à 34 d'escompte; $1500 à 34 1/8; $500 à 34 1/2, et $50,000, option de l'acheteur, quarante jours, à 33 — Les courtiers ont acheté de petites sommes à 36 d'escompte et vendu à 34 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 8 septembre 1868.

Coton—La demande a été assez peu de chose, ce matin, à l'ouverture du marché, les acheteurs s'étant tenus à l'écart pensant pouvoir opérer à des chiffres beaucoup plus bas que les chiffres courants, et en face d'une baisse à New York, jointe à des arrivages additionnels et à un approvisionnement devenu plus considérable, les facteurs ont montré l'intention d'accepter les baisse de 1/2 c, mais jusqu'à 11 heures A. M, le mouvement a traîné, après quoi, cependant, quelques acheteurs se sont avancés et ont pris 300 balles, moyennant un rabais irrégulier de 1/2 à 1 c des chiffres d'hier les ventes en général ont embrassé un montant total de 351 balles, prises exclusivement pour le Nord.

ETAT DU COTON

Stock en mains au 1er sept. 1868	balles	3044
Reçu aujourd'hui	2366	
" précédemment	2749	
		5115
		8159
Expédié aujourd'hui	000	
" précédemment	771	771
Stock en mains		7388

Fret—Nous n'avons à annoncer que bien peu d'amélioration sur le marché au fret. Pour les ports étrangers le tonnage est borné, il n'y a que bien peu d'offres pour ces destinations—excepté, toutefois, pour le Mexique et la Havane. Dans le cabotage, les vapeurs réguliers qui y sont engagés font de bonnes affaires, et nous avons remarqué une amélioration considérable dans les offres de coton pour ces ports, particulièrement pour Boston. Nous n'avons entendu parler d'aucun navire en armement pour ces parages. Pas de changement majeur dans nos cotes. Nous cotons ce moment comme suit: Coton sur vapeurs pour New York 3/4 c la livre do pour Boston et pour Philadelphie 1 c la liv. tabac pour New York $7 50 à $8 le bt. farine pour New York 70 à 75 c le baril, pour Boston, 85 à 90 c, mais pour New York et Boston, 12 1/2 à 15 cts le boisseau. porc et bœuf pour le Nord $1 le baril. Sur voiliers les taux demandés sont: Coton pour Liverpool 9 1/6 d la livre, tabac 40 s le boucaut, mais 9 1/2 à 10 1/2 d le boisseau, gateaux de graine de lin 35 s le tonneau, farine 4 s le baril. Sur voiliers les taux du coton pour le Havre sont: 1 1/8 à 1 1/4 la livre, $12 le boucaut de tabac.

Tabac—Il n'a régné aucune animation sur le marché au tabac depuis notre dernier rapport. La faiblesse des approvisionnements à vendre est telle qu'elle n'offre aucune latitude à ceux qui ont des ordres à remplir. Les taux sont fermes et sans changements. Nous cotons: Léger—Refused, 7 à 9; Common Leaf 9 à 10; Medium, 10 1/2 à 12, bon 14 à 15; fin, 15 à 17; Choice selections, 18 à 20; fin pour engas, 22 1/2 à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 c Common leaf, 10 à 12; medium, 12 à 13 c; good, 15 à 16 c, fine 18 à 22 c; choice selections 19 à 22, Cogne Selles — —.

Sucre—Il ne s'est fait aucune vente importante aujourd'hui, et dans l'article il ne s'opère que des affaires en détail et par le placement, aucune des ventes qui ont lieu n'embrasse un chiffre qui excède 10 boucauts de sucre de Cuba lequel article s'écoule à 12 à 12 1/2 c la livre des Nos 11 et 12, 13 à 13 1/2 c pour les Nos 13 et 14, 14 1/2 à 15 1/2 pour les Nos 15 et 16 et 14 1/2 à 16 pour les Nos 17 et 20. Le sucre de la Louisiane se vend en détail à 13 1/2 à 15 1/2 c la livre de fully fair à prime.

Mélasse—Il ne s'est pas fait de demandes de l'article et faute de ventes nous omettons nos cotes. Le stock en mains se compose de mélasse de Cuba.

Farine—Le marché est calme et sans changement. Il se fait des affaires assez étendues par des placements, mais dans le commerce en gros le mouvement ne s'opère que sur une courte échelle. Les ventes principales, aujourd'hui se sont montées à 600 barils dont 100 de simple extra à $7 50, 200 de double extra à $8 25, 50 de triple extra à $8 25, 160 d'extra de choix à $10 75, 50 do à $11 37 1/2 le baril et 67 barils—bo mélangé—à des conditions privées.

Maïs—Il n'y en a pas au débarcadère, mais le stock en magasin est rond. La demande de l'article est cependant limitée. Ventes aujourd'hui de 950 sacs, dont 200 de mélangé à $1 07 1/2, 295 et 395 de blanc, en magasin, à $1 15 le boisseau.

Avoine—En bonne demande et le stock en est faible. Les prix n'en ont pas changé. Ventes aujourd'hui de 1250 sacs, dont 50, à 80 et 65 à 65 c le boisseau.

Foin—Le foin est calme. Le prime de la rivière Ohio est coté nominalement à $34, do de New York $30 le tonneau.

Son—300 et 300 sacs vendus aujourd'hui à $1 30 les cent livres, ne montrant aucun changement dans les taux. L'approvisionnement à vendre est faible.

Bacon—Le bacon est stable et ferme et la demande pour le placement bonne. Un lot de 5 barriques d'épaules a été vendu à 13 1/2 c la livre. Les épaules sont cotées à 13 1/2 c la livre, les côtés clear ribbed 17 1/2 c, les côtés désossés 18 à 18 1/2 c, les jambons curés au sucre 20 à 21 c la livre.

Saindoux—Le marché a été calme mais ferme aujourd'hui. Le prime en barillet se vend en détail 22 1/2 à 23 c, l'article en tierçons commande 20 à 20 1/2 c la livre et les lots ronds sont tenus aux mêmes prix.

Porc—Il ne se fait, dans l'article que de petites affaires en détail à $30 75 le baril de mess.

Riz—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est faible et la demande bonne. On attend les arrivées de nombreux envois. Le prime est côté à $2 10, ordinaire 7 à 8 1/2 c et inférieur 4 à 4 1/2 c la livre.

Comestibles—Les pommes de terre se vendent au débarcadère à $4 50 à $4 75 le baril, les oignons $5 37 1/2 à $5 50 le baril.

Beurre—La demande est modérée à 30 à 34 la livre de l'article venant de l'Ouest, 40 à 45 c pour le bon beurre du Nord et 47 à 48 c pour le Goshen de choix.

Fromage—La demande est calme. Western Reserve et Factory. 15 à 18c fromage crême, du Nord 18 à 20 c chim 19 à 15 c la livre.

Sel—Le marché est calme. Nous cotons l'article comme suit: $2 40 à $2 45 le sac de Liverpool gros et fin prix en entrepôts et $2 55 à $2 60 en magasin. Le sel des îles Turques vaut 50 à 60 cts le boisseau.

Drèche et houblon—La drèche est toujours calme. La qualité qui vient de l'Ouest est cotée à $2 60 à $2 85 le boisseau et celle du Canada $2 85 à $2 90 le boisseau. Le houblon est toujours calme.

Suif—Calme à 12 à 13 c la livre de suif de rendement opéré en ville.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 c la livre et se vend en détail, 7 1/2 c.

Café—Le marché est calme. Nous cotons—droits payés en or—prime 16 à 16 1/2 c, bon 15 1/2 à 16 c, fait 14 1/2 à 15 c, ordinaire 13 à 14 c et à la livre. Vente de 172 sacs à 16 1/2 c la livre.

Peaux—Les peaux sèches sont inactives et les peaux vertes sont en bonne demande.—Nous cotons les peaux vertes, provenant des abattoirs de la ville 10 à 13 c le livre, do de veau — à — chaque, do salées à sec 16 à 18 c, do dry flint, du pays 18 à 19 c, do préparées au Texas 17 à 21 cts.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 9 septembre 1868.

Arrivés, hier—212 beufs du Texas, 2 veaux et veaux d'un an.

Vendu—291 beufs de Texas, 21 cochons, 2 vaches à lait.

A vendre—216 beufs du Texas, 347 veaux et veaux d'un an, 131 cochons, 96 moutons, 10 vaches à lait.

Beufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	30 00	à	35 00		
Do	2me	do	do	[illegible]	
Beufs du Texas, 1ère do	do	[illegible]			
Do	2me	do	do	[illegible]	
Do	3me	do	do	[illegible]	
Do	do, nourris au maïs, par livre net	[illegible]			
Cochons, par livre, gr	11 à 13				
Moutons, 1ère qualité, par tête	[illegible]				
Do 2me do do	[illegible]				
Do 3me do do	[illegible]				
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]				
Do 2me qualité, par tête	[illegible]				
Veaux d'un an, par tête	[illegible]				
Veaux de lait, par tête	[illegible]				
Chèvres, par tête	[illegible]				

MARIE le 8 septembre 1868, à l'église St Barthélemy, à Alger, paroisse d'Orléans, par le Rév. J. M. Gauthrin, Pierre Gravois, à Mademoiselle Calice Lorio, tous deux de cette ville.

Décédé hier soir à 7 heures et demie, à l'âge de 53 ans, Jean Baptiste Pierret, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Histoire, entre celles Amour et Bons-Enfants. Clergé de l'Eglise de l'Annonciation.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré JEUDI, 10 septembre, à sept heures du matin, à la Cathédrale St. Louis, pour le repos de l'âme de feue Dame R. Del Nodal, née Concepcion Cejas. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de son époux. 3

$100,000
DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6.......RUE ST-CHARLES.......6
Aussi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 25 août—2mPP

A. C. TREMOULET,
AGENCE GÉNÉRALE,
Rue Vieille-Levée, No 95.
S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 8sept—2m

Avis.
Billets de la Loterie de la Havane, garantis véritables, à vendre, par les soussignés, marchands ayant licences, aux prix réduits suivants:
Billet entier ... 34 00
Demi billet ... 17 00
Quart de billet ... 8 50
Dixième de billet ... 3 50
Vingtième de billet ... 1 75
Exempts par les percepteurs du revenu intérieur et de l'Etat. Les acheteurs de la province qui ne sont pas satisfaits des billets non timbrés s'exposent à la perte de l'emprisonnement, conformément aux lois.
J. J. LIBANO 165, Royale, entre St Pierre et Orléans, M. R. FERNANDEZ, coin Royale et Dumaine, M. PESANT, Nos. 27 et 30 de la rue St Charles et No 5 de la rue Carondelet. 8 sept—1f

Légion Seymour.
L'Assemblée régulière de ce Club aura lieu, CE SOIR, à sept heures et demie, au Quartier-Général Hôtel St-Louis. Elle sera haranguée par l'Hon. J. B. EUSTIS.
Par ordre, S. F. JONAS, président.
J. A. GILMORE, secrétaire. 8sept—1

Ralliez-vous! Ralliez-vous!!
Attention, Club Démocrate "Spirit of '68."
VOUS êtes requis de vous assembler dans notre nouvelle salle, dans la rue des Bons Enfants, entre les rues Champs-Elysées et Marigny, CE SOIR, mercredi, 9 septembre, à sept heures et demie. La plus grande exactitude est requise, car des affaires d'une importance vitale vous seront soumises.
Soyez à votre poste!
Par ordre. ARMAND QUERE, Président.
J. Gus Leeds, Secrétaire. 7 sept—1f

Quartier général Hendricks Guards.
Le meeting régulier de ce Club aura lieu CE SOIR à 6 1/2 heures, au local ordinaire, 31 rue Royale. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du Président. H. SALOMON, Secrétaire.
Sept—1

Loge Espérance No 10.
A∴ O∴ H∴ F∴
JEUDI 10 du courant, à 7 1/2 heures, assemblée régulière de cette loge, à son local ordinaire, rue St Louis, entre Royale et Passage de la Bourse. La plus grande ponctualité est requise de la part des membres.
Les candidats, dont les noms ont été déjà ballotés et admis, sont requis d'être exacts afin d'être initiés; tout candidat manquant, son admission sera déclarée nulle et non avenue.
Par ordre du Vén∴ Grand, A. L. TISSOT.
ELIACIN LEVY, secrétaire.
Sept—2f

Taxes d'Etat.
Dernier mois pour payer les taxes.—Aux contribuables du Deuxième District.
LES contribuables sont notifiés que les rôles pour la collection des taxes d'Etat, pour l'année 1867, seront fermés le 30 septembre 1868. Ceux qui veulent éviter les frais sont requis de venir payer leurs taxes avant la date ci dessus.
L. E. LEMARIE, Collecteur du Deuxième District.
8 sept au 30 Bureau, Court Building, coin St Pierre.

Società Italiana del Tiro al Bersaglio.
La riunione ordinaria mensuale avrà luogo MERCOLEDI prossimo, 9 settembre, alle ore 7 1/2 P. M., nella sala del Consolato d'Italia. Si avvisano i socii ad intervenire ad essere puntuali. Per ordine del Presidente.
G. Dell' Orto, Segretario.
8 sept

Chaux à sucre, Soufre, Huile, &c.
... barils chaux Thomaston, Cape,
... barils chaux à sucre, différentes qualités,
780 barils soufre,
... barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do et 1000 caisses huile de charbon,
200 pièces toile d'emballage Russian et du Kentucky
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucreries,
Huile de moulins à coton et sucre à marquer le coton,
Pots et boites à marquer,
3000 barils Ciment Rosendale et Louisville,
500 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palme Christi et Résine,
Poix, Goudron et Thérébentine
En débarquement et à vendre par
KEARNY, BLOIS & CO,
Sept—2m No 62 de la rue des Magasins.

Propriétés à louer.

A Louer, à bas prix,
LA belle résidence de famille, 64 pieds sur 150, située sur le Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, ayant 15 chambres, installations et candelabres de gaz, un grand jardin planté d'orangers et de figuiers, parterre; une cabane à bains, poulailler, &c. Le tout vient d'être réparé et peint.—A louer également, un joli "cottage" dans la rue de l'Hôpital, entre les mêmes rues. Pour les conditions, s'adresser à W. F. CHAPMAN,
Sept. coin Chemin du Bayou et Claiborne

Magasin à Louer.
A LOUER—Le haut du magasin No 43 de la rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, à partir du 1er octobre prochain. S'adresser à F. STURZENEGGER,
Sept—1m Rue de la Vieille Levée No 43.

A LOUER.
UNE MAISON HAUTE, avec cuisine à étage, située rue Tremé, No 250, entre Ursulines et Bayou.
S'adresser à côté, au No 212. 8 sept—3f

A LOUER.
LA MAISON DOUBLE, à étage, No 466 rue Moreau, ayant deux chambres, dont huit dans le corps principal et quatre dans les dépendances; grande cour, waterworks, citerne, &c.
Ce logement peut se diviser en deux locations.
A louer ensemble ou séparément pour le 1er octobre prochain.
A. C. TREMOULET,
Sept—1f 95, rue Vieille Levée.

On demande
POUR le 1er octobre, une petite maison-cottage, et une demi maison. S'adresser par lettre à la poste, Lock Box 586, en donnant l'indication du prix et de la localité de la maison, ainsi que sa distribution. 4 sept—3f

A LOUER.
La MAISON à trois étages, située à l'angle des rues Vieille Levée et Quartier, avec magasin au rez-de-chaussée. S'adresser à M. E. BUDE, notaire public, No 128, rue Royale. Possession le 1er octobre 1868.

Aussi à louer ou à vendre.
Une MAISON double et à étage, ayant huit chambres, cuisine haute de quatre chambres, grande cour, grand jardin, etc., située rue Orléans, entre Prieur et Johnson. La maison vient d'être réparée et remise à neuf.
S'adresser sur les lieux le matin jusqu'à 10 heures, et le soir, de 5 heures à la nuit. 4 sept—1mf

A Louer,
Le grand magasin à l'épreuve du feu, No 83 de la rue du Canal. Le meilleur emplacement de la ville.
Pour les conditions, s'adresser à
LEON GODCHAUX,
2 sept—1m Nos 91 et 93 de la rue du Canal.

A LOUER.
A louer, encoignure Royale et Bienville, un haut de maison avec cour, dépendances et grand entresol, le tout ayant bonne disposition.
S'adresser sur les lieux chez
Sept—1f F. MALLARD.

A louer.
Une MAISON située au No 726 de la rue Royale, près la rue St-Philippe, ayant huit grandes et cinq petites chambres, un grand verandah nord et sud et cour. S'adresser à l'un ou l'autre des magasins de marchandises sèches de M. Theo. Danziger, No 165 de la rue du Canal, et No 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.

Maison à Louer.
MAISON à louer, rue Remparts, entre Toulouse et St Pierre. Livraison le 1er octobre prochain. S'adresser chez F. A. Ducros, 136, rue de la Commune.

A vendre.
MAGASIN de prix, en briques, situé dans la rue Tchoupitoulas, près la rue Poydras.—Un bon emplacement pour un commerce de produits de l'Ouest ou une grocerie en gros. La propriété donnerait un bon revenu. Pour plus de détails s'adresser à
O. VALETON, encanteur,
3 sept—1m coin Tchoupitoulas et Natchez

Avis.
MME VVE BOULANGE fait connaître aux amis et aux nombreux clients de son mari, qu'elle continue le même genre d'affaires de tonnellerie, à l'angle des rues Johnson et Common et Carondelet. Elle profite de l'occasion pour les remercier de l'encouragement donné à son mari, et leur en demande respectueusement la continuation.
M. E. O'Brien est chargé de conduire l'atelier. On demande des ouvriers. 8 sept—3f

Avis.
MA femme LOUISA WERNER (née Felbroth) ayant quitté le domicile conjugal sans aucune cause ou provocation, je préviens le public de ne pas lui faire crédit en mon nom attendu que je ne serai pas responsable d'aucune des dettes contractées par elle.
ANTON WERNER,
Sept—3f Encoignure Troisième et St-Denis.

Nouvelle confiserie.
L'Coin St-Louis et Dauphine
LE soussigné annonce au public qu'il fait aujourd'hui, 8 septembre l'ouverture de la nouvelle confiserie qu'il vient d'établir au coin des rues St Louis et Dauphine. Toutes commandes pour repas de noces et autres seront remplies dans le plus bref délai. On trouvera invariablement chez lui, en outre des pâtisseries de tous genres et les plus délicats, des vins et des liqueurs de choix.
6 sept—1m. Alovsk WEISSENTHANNER

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN
KEEP & HOGAN,
Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,
No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38 de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3me Nile Orléans.

JOS. RIFFLARD & FILS.
Successeurs de
V. Durand & Rifflard,
Négociants commissionnaires, 41, Vesey street, New-York.
Joseph Rifflard, Jules L. Rifflard, Hippolyte B. Rifflard.
7sept—F. P.

P. J. PAVY......ALFRED PAVY......JOS. A. HINCKS.
P. J. PAVY & CO.,
Facteurs de coton et négociants commissionnaires,
Rue Carondelet, No. 61,
1er sept—1me Nouvelle-Orléans, Lne.

A. THOMSON & CO.,
RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES ETC.
Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et le voisinage.
1er sept—1an Rue Tchoupitoulas, No. 48.

ALFRED H. PIERSON
(Successeur de Folsom & Pierson.)
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Nos. 95 et 97 de la rue Gravier.
IL remplit promptement les commandes des marchands, des grocers et des droguistes.
Les ventes de Coton, Sucre, Riz et autres Produits de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.
20 août—1m

Vin Rouge.
426 BARRIQUES VIN CASTELMORON W. K., en débarquement du "Kennedy", de Bordeaux.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
4sept—6f 61, Vieille-Levée.

Dr. D. DURAC,
De la Faculté de Montpellier,
Et de la Nouvelle-Orléans,
A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la paroisse Lafourche, où il pratiquait depuis quinze ans, il vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans où il a ouvert un cabinet de consultation à l'angle des rues Dumaine et Bourgogne.
CONSULTATIONS de 11 heures A. M., à 2 heures P. M., tous les jours, le dimanche excepté. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 1 heure. 2 août—1m

AVIS AUX PLANTEURS.
Bi-Sulfite de Chaux, de Bonnabel.
(SUGAR LIME.)
H. BONNABEL,
4 sept—1m No 25, rue Peters, encoignure Douane

Café Napoléon
OUVERTURE, AUJOURD'HUI, du magnifique salon de Lager Beer au No 32 de la rue Royale.
CAFÉ NAPOLEON.
(ancien Restaurant Galpin)—Le soussigné n'épargnera rien pour faire de son salon l'égal des meilleurs établissements de ce genre à la Nlle-Orléans. Des garçons attentifs et polis y serviront aux amateurs, de la bière, des vins et toute espèce de liqueurs de choix. Le patronage du public est respectueusement sollicité.
3 sept—1m JNO. STRAUGHAN, Propriétaire.

AMUSEMENTS.
Théâtre St. Charles.
CE Théâtre s'ouvrira pour peu de temps, le 12 septembre. Les représentations commenceront par les célèbres MINSTRELS DE SKIFF & GAYLORD, troupe qui n'a pas été organisée en un jour, en un mois, ou une semaine, mais qui existe depuis nombre d'années; qui a voyagé pendant dix ans, sans aucune interruption.
Aucune troupe de ménestrels ne pouvant égaler celle de Skiff & Gaylord, le public peut être assuré que leurs représentations ne laisseront rien à désirer. L'administration s'est assuré, à grands frais les services du professeur Schaffer, dont les merveilles à l'antipodisme ... toute la presse et des spectateurs.
Voici les noms de quelques uns de nos meilleurs artistes. Lew Gaylord et Frank Poll, comédiens du Sud; Frank Donaldson, l'homme singulier mimé, Joe Maire, qui joue les rôles de femme; Andy McKee, danseur et chanteur; Stiles Phelps et Armstrong, danseurs à sabots; Sam. Gardner; Jno Parcell; Joe Barsby et Robert Tyrell.
GRANDE MATINÉE, SAMEDI, à midi, pour les dames et les enfants.
Prix, pour toutes les parties de la salle—Grandes personnes, 50 cents, enfants 25 cents.
Le corps de musiciens de Skiff & Gaylord exécuteront des airs, tous les soirs, sur le balcon.
Les portes s'ouvriront à sept heures et quart; le spectacle commencera à huit heures.
Prix d'entrée—Parquet et premières, $1; places de familles, 50 cents, balcon, 25 cents.
JOE GAYLORD, Agent général
8 sept

ACADEMIE DE MUSIQUE.
SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs
Dans le courant de l'été, l'Académie a été décorée de nouveau, la scène a été agrandie, les moyens d'entrée et de sortie ont été augmentés la salle a été mieux aérée—en un mot, on a fait de ce théâtre le plus comfortable du pays.
LA SAISON DES SPECTACLES
Sera inaugurée
MARDI, 8 SEPTEMBRE,
PAR
La grande troupe de Comédiens Ethiopiens
DE
EMERSON, ALLEN & MANNING.
Il y aura une grande matinée SAMEDI, à midi
4 sept

LA
COMPAGNIE NATIONALE
DE
TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom

"Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par 100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus jusqu'à ce que toutes les actions aient été prises, ensuite, sur appels des Directeurs, les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans le trésor de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole, elles gagnent plus de six millions de piastres par an et cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges qui n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie à faire de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le croiront nécessaire pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 21 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nile-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville. 6 sept—3m LL 2) M J S

Auguste Broué.
(OLD PELERIN)
Annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert récemment le Restaurant Campement au No 221 rue de Chartres, entre Dumaine et St Philippe. On trouvera chez lui tout ce que le marché offre de plus délicat. Bonne table et bons vins avec une nouvelle réduction de prix.—Il fournit aussi des chaudières garnies aux habitants de la campagne. 8sept—1mo

CHAUDIERES A SUCRE!
CHAUDIERES A SUCRE
Chaudières de la célèbre fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool—Un assortiment de Chaudières en fer battu et en fer fondu.
En magasin et à vendre par
M. A. DE LIZARDI,
No 175 de la rue de la Commune

INSTITUTIONS
INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21août—1an

Ecole Commerciale et Classique,
POUR EXTERNES ET INTERNES.
Angle des rues Conti et Dauphine.
A. V. ROMAIN, DIRECTEUR.
LA rentrée des classes est fixée au lundi 7 septembre.
Le Directeur espère que la ponctualité des élèves à se présenter à l'école, le jour sus-nommé, lui permettra de procéder sans retard à l'organisation des classes et à l'ouverture des cours.
Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur.
7août—9

Collége Classique et Commercial.
132, RUE DU QUARTIER,
entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs: Edw. C. HAYDEL—Chs. BLETON.
CE collége, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il se recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins les plus assidus.
Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français 4sept—1m.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
19juillet—

Institution St-Joseph.
LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école pour les garçons blancs. L'enseignement sera comprendre l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui savent lire et écrire, $4. Classes du soir, de 6 à 8 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.
19 août—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes.
Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,
Rue Royale, No. 198, entre les rues Toulouse et St-Louis. (vis-à-vis l'établissement Moreau.)
MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, et une vaste cour permet de réserver un endroit séparé pour les récréations aux enfants de l'un et l'autre sexe. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés et en rapport avec le degré d'avancement de chaque élève. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles lui ont accordé jusqu'à présent et sollicite la continuation de la même bienveillance. 30 août—1m

INSTITUT ST-VINCENT.
CET institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon entre les rues Magasins et Camp, s'ouvrira de nouveau LUNDI 31 août.
Les parents qui désireraient faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages qu'offre cet institut si avantageusement connu, sont invités à ne pas tarder à les y envoyer, ces premières leçons étant toujours d'une haute importance.
Conditions—(Paiement d'avance.)
Classe préparatoire, par mois ... $4 00
" intermédiaire, " ... 5 00
" supérieure, " ... 6 00
Pour les détails, s'adresser à l'Institut.
Les personnes qui ont peu de moyens et qui voudraient cependant que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens ont l'occasion de les envoyer à la nouvelle et grande école de Paroisse du coin des rues Chestnut et Jena, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions. 31août—1m

INSTITUT D'ORLEANS
Pensionnat et Externat
DE DEMOISELLES
Dirigé par Mme FARNET.
99 .... Rue Toulouse .... 99.
LA session scolaire commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.
25août—1me

REOUVERTURE
DE L'INSTITUT ST-CHARLES.
LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, Nos 104 et 106 rue Bourbon en face de l'Opéra. 23 août—1m

INSTITUTION DERON,
INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.
No. 283, Esplanade, encoignure Prieur.
Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.
Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tous les livres compris) de 6 à 7 et de 7 à 8.
La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 13 août—6m

Collège Commercial de la Louisiane
RUE CARONDELET, No 34,
Coin Gravier, Nouvelle-Orléans.
(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)
LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président. E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collège offre aux jeunes gens et à ceux qui travaillent tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américains et étranger, une méthode de calcul abrégée servant d'être expliquées dans les classes de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement se donnent rien au soir et se rapportant. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 1er sept—1m

INSTITUTION CARNATZ,
267, au coin des rues Prytania et Première,
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.
L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.
Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux ceux des trois grandes langues. Elle possède de compétents et de professeurs éminents ... méthodes ... aux meilleurs établissements ... l'instruction.
17août—6m

Externat pour jeunes Enfants.
MADAME MORRISON a l'honneur d'informer les familles qu'elle ouvrira un EXTERNAT pour jeunes enfants des deux sexes lundi 17 août courant, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts.
Référence: MM. AUGUSTE MONTREUIL et J. A. MAYBIN
9 août—1m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN.
PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)
Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat,
Et dirigé par les Frères Chrétiens.
L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.
La Passe Christian étant reconnue depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle-Orléans et du Sud. Il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.
Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays.
Les termes doivent être invariablement payés d'avance.
La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois) $165
Admission (ce qui ne se paie qu'une fois), et vacances au collége $60
La musique et le dessin se paient séparément.
Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, rue Poeyfarre, à la Nouvelle-Orléans ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7 août—3m

PENSIONNAT ET EXTERNAT
DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme CENAS,
A l'angle des rues Esplanade et Claiborne.
LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 3août—2m

Université de la Louisiane.
DEPARTEMENT MEDICAL.
FACULTE.
A. H. CENAS, D. M., Prof. Ex. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMISS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville) Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateurs d'anatomie.
Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 26 octobre.
Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.
Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.
Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5, anatomie pratique $10, grade, $30. Paiement d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser à
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 août—2m—MJD

Collége Jefferson Ste-Marie,
Paroisse St-Jacques, Lne.
LA session prochaine de ce collége commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.
PRIX—payable d'avance—$91 en or, (ou son équivalent) pour une session de cinq mois.
Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Pourcine et Cie, rue Natchez, Nlle-Orléans.
14 août—2m D M J

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES
Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.
Mlle M. A. BUSH ... Principale.
LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI 1er septembre 1868.
Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du français, de l'anglais et de l'espagnol, du Latin et de la Musique.
Le département primaire annexé à l'école est confié à des professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs de l'Institution, les élèves y sont soignés avec la même sollicitude.
Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Bush au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste Boîte fermée No 184.
15 août—3m PP

COLLEGE COSMOPOLITE,
DIRIGÉ PAR CH. CARON,
Rue du Canal, 229.
PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.
Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
19mai—1an 1)2)

AVIS.
LE Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, au No 110 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans, est ouvert de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867. Si ces taxes ne sont pas acquittées d'ici à vingt jours, j'ai l'intention de procéder conformément à la loi.
F. C. MAHAN,
4 sept—1m Percepteur des Taxes d'Etat.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 8 SEPTEMBRE—CLASSE 431
Décidé par le tirage de la loterie de l'Etat du Missouri.
Plan de Police.

46	38	2	8	62	54	62	26	10	20	52	23	30

Le soussigné donne ses renseignements et paie tous les paiements de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie; Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes gagnées, ni de noms des gagnants, ni des noms de ceux qui ont gagné.
24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Géorgie,
Au profit de l'Asile des orphelins du Comté ...
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 8 Septembre.
No 407

66	31	4	57	46	43	21	64	25	13	8	49	58

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Géorgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les bureaux ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 13 Commercial Place, où l'on peut les voir.
Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnés.
DAVE C. JOHNSTON, Agent.
12 mai—1m

Comité Central Démocratique d'Etat.
LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 203.
Sept— THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.
JOS. ELLISON, Président.
S ST-MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, très. et L. DUFEIRE, sec. cor.
Comité Exécutif.
JOS. ELLISON, président au-dessus.
R. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN,
W. F. HARPER, W. F. RILEY, R. G. BOND.
Comité de Finance.
JOS. ALLISON, président au-dessus.
O DUFEIRE, Arch MITCHELL, M. W. CLONEY,
J. ZACHARIE, A. TISSOT, W. LOCKWOOD
M. A. LLAMBIAS, Jos. LULLIA, JOHN HAAS.
W. F. DUNHAM
Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.
S ST MARTIN Présid. J. H. BERNOS, avocat de ce.
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA,
J. DELANEY, J. H. MUCKINS.
Mocat—colleov

Extrait de Caldwell.
UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire.
A vendre par
G. N. MORISON,
Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 180 de la rue du Canal.
Et au dépôt de
FELIX SARON,
No 14 de la rue Baronne, près Canal.
Dr J. HASTINGS, Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasins.
Nile-Orléans, 14 mai 1868.
EXTRAIT DE CALDWELL.
Ayant employé cette huile et, dans nos expériences, l'ayant appliquée nous-même, je recommande que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé
FELIX SARON,
Importateur de cheveux, "Southern Emporium,"
G. M. CALDWELL, Propriétaire de la pommade.
Hôtel des Etrangers No 126 de la rue de Chartres.
22juil—3fpo

Nattes, Nattes, Nattes
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs, ainsi qu'un bel assortiment de marchandises de toutes sortes.
A vendre par D. BLANCHARD
Coin Toulouse et Dauphine

Candi "Barber Pole".
LES soussignés fabriquent et vendent constamment, à des plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS pour ce Candi de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Vermicelli. Macaroni.
TOUTE espèce de Pates, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c. constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Epices. Epices. Epices.
TOUTE espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Extrait de Café,
CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par
NORMAN & REISS
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Café pur — Moulu et Grillé.
NOUS moulons du CAFÉ tous les jours, nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les hôtels, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

AUX HABITANTS SUCRIERS.
Chaux! Chaux! Chaux!
LA FABRIQUE DE CHAUX établie au No 39, Promenade Carondelet, Vieux Bassin, fournira à MM. les habitants sucriers, à des prix plus bas que dernières années, de la CHAUX DE COQUILLES, préparée pour la clarification des sucres, au plus bas prix possible, en bon ordre et de bonne qualité.
Tous ordres doivent être adressés à
W. L. CUSHING, Eagle Cotton Co. Depot.
8 août 1m—1 1 2) Boul. rue St Charles N. O.

Avis aux contribuables qui n'ont pas encore acquitté leurs taxes.
BUREAU du percepteur des taxes d'Etat, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, au No 8 de la rue de l'Esplanade—Les personnes qui demeurent dans les limites du District pour lesquelles des taxes d'Etat de 1867, et qui ne sont pas acquitté leurs taxes de 1868 sont invitées à venir les payer, afin de s'éviter des frais de cour.
O. C. BLANDIN, Percepteur des taxes d'Etat.
1er septembre 1868—1mf

DENTISTES.
Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine. Deux maisons après la rue du Canal, près de Leque.
Extraction de dents, sans souffrances, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—PP le 20

Dr. O. BLANCKE
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle,
GRAND SUCCES!
LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les rateliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les rateliers montés sur or et sur argent, ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.
24 mars—1a

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CAMARAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
196......RUE DU CANAL......196
entre Bourgogne et Remparts, exerce à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
16 mai—PP

AVIS.
LE soussigné révoque tous pouvoirs par lui donnés jusqu'à ce jour.
JOHN PETIT.

A VENDRE.
Pour cause d'absence,
LE CHANTIER DE BOIS de John Petit, situé à l'encoignure de la rue Robertson et de la Promenade Carondelet; aussi les charrettes, mulets, ainsi que la propriété. On vendra le tout ensemble ou séparément au gré des acheteurs, à des conditions avantageuses.
S'adresser au No 135 rue Royale.
Chez A. D. DOROOURT, notaire.
1er sept—1M

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & Co.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce, tables, volantes, à meubles, et émaillées.
NATTES—300 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Dorures, toile et feutre
RIDEAUX—Dentelle, Reps, tapisseries, damas, &c
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et cotonnades, &c.
CORNICHES Bandes, Flèches &c ...

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
CE chemin, qui a été ouvert, est ouvert à partir de Dimanche, 1er du courant.
Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour ... 25 cents
Enfants au-dessous de 12 ans ... 10
L'extrémité du chemin de fer est située à la tête de la rue Lafayette qui est à quelques verges des débarcadères des bateaux à vapeur et les chalands, et dans le voisinage immédiat des ENTREPOTS et ENTREPOTS NEGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST.
La Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET capable de contenir au moins dix mille barils, à peu de distance de l'Ouest et de la rue du Canal, au marché français, à l'encoignure des voyageurs et à la rue Claiborne.
Le convoi à vapeur part de la nouvelle gare. Le convoi à vapeur part du Lac.
Le convoi de 9 heures du soir, venant du Lac, part plus tard que la gare des voyageurs, rue Champs-Elysées.
Le char à cheval partira de la ville à 4 heures du matin, et du Lac à 10 heures du soir. Pour le moment, il ne pourra pas aller les baigneurs et les pêcheurs, un convoi va pour partira de la nouvelle gare, à 4 heures du matin, dimanche. Il y aura un autre convoi à l'heure de l'après-midi.
Les bagages, les effets légers de ménage et les effets de famille seront reçus à l'ancienne gare, ... voyageurs ... de ne pas attendre jusqu'au dernier moment.
O. PANDELY, Surintendant Général
31juillet—PP